



Rôle Juridique et Légal des Associations

Dimanche 13 septembre 2020

Novotel Eurexpo Bron

Les statuts de l'association

- Les statuts de l'association loi 1901 sont le cœur de vos règles pour la gestion de votre club.
- Il est important de faire un point précis de ceux-ci car notre société se modifie chaque jour et appelle parfois à une modernisation de ces statuts.
- En règle générale une assemblée générale extraordinaire de votre structure est nécessaire pour valider les nouveaux articles modifiés avec une convocation 1 mois avant et doivent être adoptés au 2/3 des voix.
- Le dernier ou l'avant dernier article de vos statuts précisent cela.

Le règlement Intérieur du Club

- Celui-ci n'est pas obligatoire mais il permet d'être plus précis que les statuts du club tout en restant dans les obligations de ceux-ci.
- Pour les clubs qui n'ont pas de règlement intérieur il me paraît souhaitable de réfléchir à mettre cela en place cet outil supplémentaire qui doit aider l'association dans son fonctionnement.
- A titre d'exemple que nous venons de vivre avec la crise sanitaire des demandes de remboursement ou pas d'une partie de la cotisation versée par les adhérents la réponse n'est pas dans les statuts mais dans le règlement intérieur du club.
- En règle générale le règlement intérieur se fait adopter à la majorité simple lors d'une AG ordinaire de l'association.

Obligations légales et responsabilités

- Les clubs dans notre sport pour des raisons d'obligation générale de sécurité des pratiquants doivent avoir des personnes ayant des compétences –donc le diplôme afférent- afin que la sécurité des adhérents soit optimale et que la responsabilité du ou de la Président(e) ne puisse engagée par manquement.
- Les adhérents doivent connaître le contrat d'assurance que l'association leur propose et si besoin doivent pouvoir souscrire à leur frais à une complémentaire.
- La licence FFN remplit ce rôle et c'est pour notamment pour cela que les statuts de la FFN vous obligent chaque club, dans le cadre de son affiliation, à délivrer obligatoirement une licence FFN à l'ensemble de ses adhérents qu'il soit pratiquant, dirigeant, bénévole, encadrant etc...

Obligations légales et responsabilités

- Votre club est une entreprise plus ou moins importante suivant le nombre de salariés mais surtout le nombre d'équivalent temps plein qui est soit en dessous de 9 ETP soit pour les plus grosses structures au dessus 9ETP.
- La convention collective Nationale du sport est après le code du travail celle qui régie les différents entre l'employeur que vous êtes en tant que personne morale de l'association et vos salariés.
- Cette CCNS a été signé par l'ensemble des acteurs du monde du sport.

Obligations légales et responsabilités

- En tant qu'employeur vous avez la possibilité d'adhérer au COSMOS (**Conseil Social du Mouvement Sportif**) qui vous aide dans vos démarches d'employeurs. Documents contrats de travail grilles des rémunérations minimum conseil juridique sur la CCNS ect..
- La FFN a son propre service juridique qui lui aussi est là pour vous aider à la gestion de vos salariés. Le responsable peut être contacté par mail:
- antoine.durand@ffnatation.fr

Honorabilité

- En tant personne responsable de l'association que vous présidez vous êtes de plus en plus concerné par la vérification de l'ensemble des acteurs qui ont une ou plusieurs missions dans votre club.
- Madame la ministre des sports veut que l'honorabilité soit de chaque adulte ayant des enfants mineurs en responsabilité soit vérifiée et que chaque fédération fasse le nécessaire pour combattre la pédo-criminalité.
- Les intervenants au bord des bassins doivent avoir leur carte professionnelle à jour. Le ministère des sports peut avoir accès à l'extrait de casier judiciaire N°2 comme toutes les administrations.

Honorabilité

- La FFN à la demande de son ministère de tutelle que les personnes candidates dans les différentes instances de notre fédération fournissent un extrait de casier judiciaire N°3 afin de vérifier que ces candidats ne soient pas condamnés à une peine d'inéligibilité à temps ou interdite d'être avec des mineurs. Cette mesure va être obligatoire pour les instances Nationale, Régionale et Départementale.(vote lors de la prochaine AG de la FFN des 18 et 19 septembre 2020.)
- Il serait bien que les clubs fassent une démarche identique auprès de leurs dirigeants et parents intervenants.

Honorabilité

- La demande d'extrait de casier judiciaire N°3 se fait sur internet et cela est gratuit (attention il y des sites qui vous demande une contribution financière) La réponse par mail est faite dans les 10 minutes maximum.
- Dans le cadre de la lutte contre la pédo-criminalité je vous propose d'adhérer à l'association « Colosse aux Pieds d'Argile » qui peut être une aide dans des circonstances pas facile à vivre pour un président d'association bénévole.
- <https://www.colosseauxpiedsdargile.org/>
- La ligue AURA et la FFN sont adhérentes de cette association
- <https://www.ffnatation.fr/diriger-club>